



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Enseignement
Supérieur
Artistique**

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et techniques de communication - Gestion de production

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'objectif de ce master est de préparer l'étudiant à accompagner, dès sa sortie de l'école, un projet professionnel en étant conscient des enjeux artistiques, éthiques et financiers de la production théâtrale. Il repose sur un apprentissage pratique (encadrement de production, stages en milieu professionnel), des cours techniques et généraux et des travaux personnels (travail artistique de fin d'études (TAFE), travail écrit de fin d'études (TEFE)). L'apprentissage pratique se déploie au travers d'expériences de terrain :

- Au sein de l'INSAS, par l'accompagnement de production, socle du travail pratique de fin d'études de l'étudiant.
- Dans le monde professionnel, des stages externes auprès d'opérateurs culturels (festival, théâtre, structure de diffusion, compagnie, collectif, etc.).

Le suivi de production de l'INSAS implique l'étudiant dans des projets initiés au sein des autres cursus Théâtre.

Les cours techniques portent sur des dimensions concrètes de la production : technique budgétaire, tax-shelter, méthodologie de l'assistantat, conférences-rencontres avec des professionnels. Ils sont spécifiques au master Gestion de production.

Les cours généraux explorent les questions de législation sociale et droits d'auteurs, d'aides publiques et de communication des institutions culturelles. Ils sont donnés en commun avec les étudiants d'Interprétation dramatique et de Théâtre et techniques de communication.

Le master Gestion de la production Théâtre s'adresse aux bacheliers ayant reçu une formation en théâtre, communication ou gestion.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier et mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de la production en arts du spectacle ;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe d'une création complexe en arts du spectacle en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet et les moyens dont il dispose ;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Gestion de production"
<p>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>

Organigramme

M1	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.TTCPROD .M1.1	32	Pratique de la gestion de la production théâtrale	UE.TTCPROD .M1.5	3	Modes de production	UE.TTCPROD .M1.10	2	Technique budgétaire
	UE.TTCPROD .M1.15	1	Assistanat mise en scène - Méthodologie	UE.TTCPROD .M1.20	3	Production	UE.TTCPROD .M1.25	2	Suivi de production
	UE.TTCPROD .M1.30	1	Aides publiques et Tax Shelter	UE.TTCPROD .M1.35	6	Stage	UE.TTCPROD .M1.40	1	Droit d'auteur
	UE.TTCPROD .M1.45	1	Communication des institutions culturelles	UE.TTCPROD .M1.50	1	Droit social	UE.TTCPROD .M1.55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique de la gestion de la production théâtrale				
Descriptif de l'UE	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la gestion de production en théâtre sur base des acquis techniques et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	32				
Pondération de l'UE	50,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	450				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Gestion de production)	Assistanat de production sur projets théâtraux	1	obligatoire	JAE+titulaire
<p>Légende des types d'évaluation :</p> <p>EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.5			
Titre de l'UE		Modes de production			
Descriptif de l'UE		Panorama, au travers d'un cycle de rencontres-débats avec des professionnels, de différentes approches de la production et du rôle de producteur.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		3			
Pondération de l'UE		6,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,3,4,5,6,7,8,10			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Modes de production	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.10			
Titre de l'UE		Technique budgétaire			
Descriptif de l'UE		Approche des principes et des outils de base de la comptabilité: budgets prévisionnels, plan de trésorerie, suivi des dépenses, bilan.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		2			
Pondération de l'UE		5,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		15			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		7			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Technique budgétaire	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.15				
Titre de l'UE	Assistanat mise en scène - Méthodologie				
Descriptif de l'UE	Initiation à la méthodologie et à la pratique de l'assistanat de mise en scène (planning, répétitions, feuilles de services, ...).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie et pratique de l'assistanat	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.20			
Titre de l'UE		Production			
Descriptif de l'UE		Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		3			
Pondération de l'UE		3,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		60			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1, 2, 3, 5, 7, 9			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		2			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.25			
Titre de l'UE		Suivi de production			
Descriptif de l'UE		Atelier de suivi, d'évaluation et de mise en perspective des expériences et apprentissages en cours.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		2			
Pondération de l'UE		3,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,4,5,6,7,8,10			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		2			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Atelier - suivi de production	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.30			
Titre de l'UE		Aides publiques et Tax Shelter			
Descriptif de l'UE		Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		1			
Pondération de l'UE		3,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		60			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		7			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		2			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Aides publiques et Tax Shelter	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.35				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.40				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.45				
Titre de l'UE	Communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.50			
Titre de l'UE		Droit social			
Descriptif de l'UE		Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		1			
Pondération de l'UE		3,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		15			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1, 2, 3, 5, 7, 9			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		2			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTCPROD.M1.55			
Titre de l'UE		Travail écrit de fin d'études (TEFE)			
Descriptif de l'UE		Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		obligatoire			
Crédits de l'UE		7			
Pondération de l'UE		13,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		0			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1,2			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					